



## Déclaration de la FSU 91 au CHSCTD du 09 octobre 2014

Monsieur le Directeur Académique,

Ce premier CHSCTD de l'année scolaire est aussi, sauf convocation d'un CHSCTD extraordinaire, le dernier de la mandature. Nous pouvons donc procéder à un petit bilan et envisager quelques perspectives.

Cette rentrée scolaire, vous en serez d'accord, n'a pas vu les conditions de travail des personnels s'améliorer. Dans de nombreux établissements et de nombreuses écoles, les classes sont surchargées. Dans le second degré, les emplois du temps ont parfois mis un mois à se mettre en place notamment à cause de la multiplication des contraintes des stagiaires, des collègues sur plusieurs établissements. Des TZR enseignent dans deux, voire trois établissements, avec un laps de temps très court pour aller de l'un à l'autre. Des journées de travail déséquilibrées avec un temps de pause insuffisant pour déjeuner et récupérer de la fatigue ont été signalées. Dans le 1er degré, l'extension des nouveaux rythmes scolaires a accentué la pression sur les enseignants, avec, d'une part, des relations tendues avec certaines municipalités, et, d'autre part, la nécessité de gérer des situations qui ne sont pas de leur ressort, par exemple au moment du passage du temps scolaire au temps périscolaire. Ces collègues du premier degré sont ainsi placés dans une situation de fragilité et de stress.

Par ailleurs, au cours de ces six premières semaines, la FSU et la secrétaire du CHSCTD ont été alertées à plusieurs reprises pour des problèmes relationnels avec les chefs d'établissement. La météo, la coupe du monde de football et le tournoi de Roland-Garros ne peuvent être cette fois invoqués pour expliquer le climat délétère dans certains établissements. Inutile aussi de prétendre que nous cherchons à surfer sur la vague, ce n'est plus de saison, ou que nous nous inquiétons trop facilement, ou opportunément, à l'approche des élections professionnelles ! Le mal-être des collègues qui nous ont saisis, Monsieur le Directeur académique, est réel et doit être pris en considération. Nous vous rappelons que selon le protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux

dans la fonction publique, la protection de la santé physique et mentale incombe à l'employeur. La question de la formation et de l'accompagnement des chefs d'établissement ne peut continuer à être esquivée si nous voulons réellement prévenir les RPS à tous les niveaux. Il n'est pas question ici de « faire tomber des têtes » mais de se poser des questions sur la manière dont est envisagé l'encadrement des personnels dans notre département afin de trouver des solutions pour améliorer les conditions de travail, pour le mieux-être de tous, chefs d'établissement inclus !

Une première visite du CHSCTD dans une école a pu enfin être expérimentée dans notre département. Cette première expérience, sur laquelle nous allons revenir aujourd'hui, a été très riche d'enseignements. Il apparaît notamment que le CHSCTD, ses missions, ses outils sont clairement méconnus des personnels. La formation de nos collègues à la culture de la prévention de la santé au travail reste donc un axe prioritaire. Des actions doivent être développées dans les plans de formation premier et second degré sur le temps de travail pour tous les personnels. Des campagnes d'informations doivent être renouvelées. De plus, du temps doit être dégagé sous forme de décharge horaire pour tous les membres du CHSCTD afin qu'ils puissent remplir leurs missions et répondre aux sollicitations croissantes.

Enfin, cette nouvelle année scolaire voit le département de l'Essonne doté d'un seul médecin de prévention, alors qu'il s'agit d'un des départements qui comptent le plus grand nombre d'agents. Nous demandons à ce que tout soit fait pour que le recrutement d'un deuxième médecin de prévention soit effectif, le plus vite possible.